



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 37851

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge des rapatriés et de la reforme administrative, sur l'interpretation restrictive par les services de l'ANIFOM de la loi du 4 decembre 1985 concernant l'attribution de la qualite de rapatrie. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la position du Gouvernement concernant cette attribution, afin de permettre a ces personnes de beneficier des dispositions relatives a l'assurance volontaire vieillesse.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37851

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative

Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1106